

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20230501

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq mai à 20 h 00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqué s'est réuni à Dollon, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

Étaient Présents :

Date de convocation

17 mai 2023

MM. BOSNYAK Yvan, CHABILLANT Jean-Luc, FLAMENT Dominique, GAUTHIER Renaud, GUIBERT Aris, JAMOIS Xavier, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MASSÉ Nicolas, MERCIER Marc, MORIN Sébastien, NICOLAÏ Christophe, PLUT Jean-Claude, POTTIER Louis, VADÉ Prosper et Mmes BONNEFOY Béatrice, BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, GERMAIN Martine, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, NELET Annie, PRIEUR Sergine, ROUGET Anne-Marie, STERBA Éléonora, membres titulaires.

Date d'affichage

17 mai 2023

Étaient excusés :

Nombre de conseillers

En exercice : 42

Présents : 31

Votants : 36

M. BORDEAU Christian
M. CHÉRON Michel
M. DARROY Claude donne pouvoir à Philippe LEBERT
M. FOUCAULT Yves
M. GRÉMILLON Patrick
M. LABURTHE-TOLRA Benjamin donne pouvoir à Michel LEROY
M. MARTEL Jean-Pierre donne pouvoir à Éléonora STERBA
M. PARIS Hubert
M. PITOOU Jean-Philippe donne pouvoir à Catherine MENU
Mme BESNIER Claire donne pouvoir à Jean-Pierre MARIAIS
Mme RENARD Candy

Monsieur MORIN Sébastien est nommé secrétaire de séance.

OBJET :

PETITES VILLES DE DEMAIN

PROLONGATION DE PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT DU POSTE

Vu la délibération de la commune de Bessé-sur-Braye n°202305DL047 du 24 mai 2023,
Vu la délibération de la commune de Saint Calais n°230524-05 du 24 mai 2023,
Vu la délibération de la commune de Vibraye n° 2023-038 du 15 mai 2023,
Vu la convention de partenariat et de financement de poste du chef de projet Petites Villes de Demain en date du 10 mai 2022,

Le programme Petites Villes de Demain, soutenu par la Banque des Territoires, s'étant sur la période 2020-2026. La convention d'adhésion signée par les communes de Bessé-sur-Braye, Saint Calais et Vibraye, la communauté de communes et l'Etat prenant fin le 30 novembre 2022, un dossier de demande de financement a été déposé à partir du 1^{er} décembre 2022.

Une convention de partenariat, d'une durée de 18 mois, a été établie entre la communauté de communes et les communes de Bessé-sur-Braye, Saint Calais et Vibraye, définissant les modalités de pratiques et de financement du poste de Chef de projet Petites Villes de Demain :

- Mise à disposition aux trois communes d'un Chef de projet Petites Villes de Demain par la communauté de communes, porteuse du projet ;

- Remboursement de la charge salariale du Chef de projet Petites Villes de Demain, par les trois communes, à part égale, après déduction des subventions perçues,

Afin d'assurer la continuité des missions exercées par le chef de projet, il est proposé de prolonger le partenariat pour une durée de 18 mois.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'accepter la prolongation de partenariat et de financement de poste du chef de projet Petites Villes de Demain, pour 18 mois
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents relatifs au dossier.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la prolongation de partenariat et de financement de poste du chef de projet Petites Villes de Demain, pour 18 mois
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents relatifs au dossier.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 26 mai 2023

Le Président,

Michel LEROY

~~COMMUNAUTÉ de COMMUNES des
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE
10, Rue Saint-Pierre
72120 SAINT-CALAIS~~